

# PÉRIODE OFFICIELLE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

## Période de réinscription 2021-2022 au CSSMI

La réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du CSSMI se fera via le *Portail Parents* dès le début du mois de février 2021.

Les parents recevront de plus amples informations par courriel à la fin du mois de janvier.

## Période d'admission et d'inscription 2021-2022

La période d'admission officielle pour les nouveaux élèves du CSSMI aura lieu du **lundi 25 janvier au vendredi 5 février inclusivement**.

**Nouveauté cette année :** Les parents sont invités à compléter la demande d'admission en ligne sur le site Web du CSSMI. *Pour inscrire votre enfant au préscolaire, celui-ci doit avoir eu 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021.*

Avant de compléter votre demande en ligne, vous devez avoir téléchargé les documents suivants :

### 1. Un document valide qui prouve l'identité de l'élève et son statut légal au Canada

Les documents acceptés permettant d'établir l'identité de l'élève sont :

Un certificat de naissance « grand format » émis par le Directeur de l'état civil (document original), **ou** un certificat de naissance portant le nom des parents pour les élèves nés au Canada, (sauf au Québec), **ou** un certificat de citoyenneté canadienne, **ou** une carte de résident permanent (pour les élèves nés à l'extérieur du Canada).

### 2. Deux preuves de résidence parmi chacune des catégories suivantes :

#### Catégorie 1

- Acte d'achat notarié de la propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire
- Preuve d'assurance habitation
- Bail ou lettre de confirmation de renouvellement de bail du propriétaire
- Compte de taxe scolaire ou de taxes municipales (si l'adresse de l'envoi est identique à l'adresse de l'emplacement de la propriété)
- Lettre du Conseil de bande
- Déclaration assermentée du titulaire de l'autorité parentale attestant que l'élève demeure bien à l'adresse indiquée, si aucun autre document n'est disponible

## **Catégorie 2**

- Permis de conduire au Québec
- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphone, d'électricité, de gaz ou de câblodistribution (si l'adresse de l'envoi est identique à l'adresse de l'emplacement où le service est fourni)
- Relevé de compte bancaire au Québec ou relevé de carte de crédit ou toute autre correspondance provenant d'une institution financière
- Avis de cotisation de Revenu Québec
- Relevé d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi ou lettre de l'employeur
- Relevé de prestation de gouvernement ou tout autre document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental
- Certificat, police ou relevé d'assurance (autre que l'assurance habitation)
- Relevé de compteur d'eau

### **Note 1 :**

Les combinaisons des documents suivants ne sont pas acceptées :

- Bail et permis de conduire
- Déclaration assermentée et permis de conduire

### **Note 2 :**

Dans le cas où il est impossible de présenter l'un des documents exigés, le parent doit fournir, au moment de l'admission, un document démontrant son intention d'habiter à cette adresse avant la rentrée scolaire. Exemples : promesse d'achat ou permis de construction indiquant l'adresse complète de la future résidence.

- Dans l'impossibilité de faire cette demande via le Web, le parent pourra se présenter à l'école, en communiquant au préalable avec le secrétariat, et ce, durant cette même période. Les documents originaux sont nécessaires pour une demande en personne.
- Les parents des élèves nés à l'extérieur du Canada qui n'ont pas la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente ou qui sont sans statut légal au Canada doivent communiquer avec la Direction du service de l'organisation scolaire au 450 974-7000, poste 2313, pour compléter leur demande d'admission.

**Pour une information complète sur l'admission, nous vous invitons à consulter le site Web du CSSMI : <https://www.cssmi.qc.ca/>, via la section « Admission et Inscription ».**